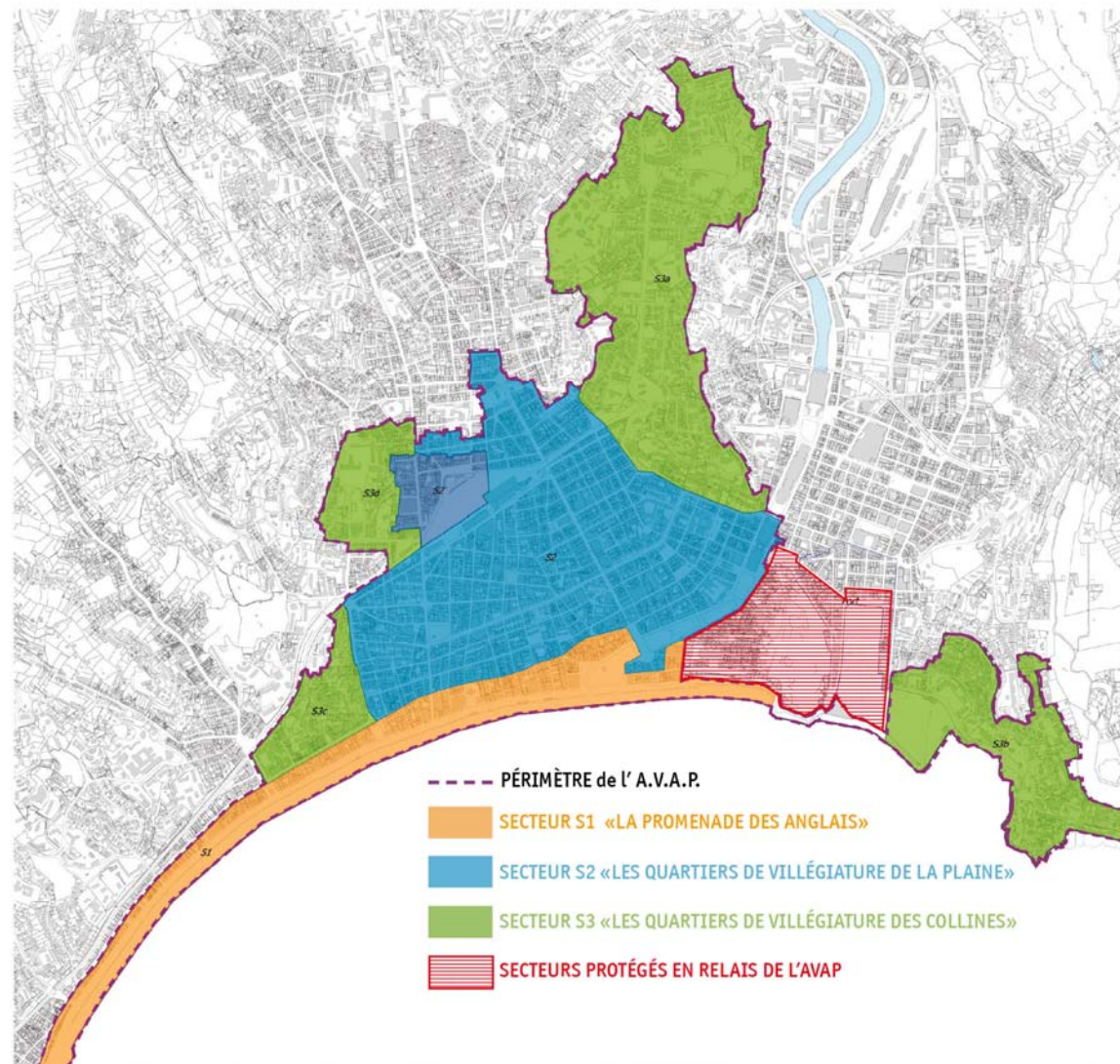


AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.)

Le périmètre de l'A.V.A.P. : 3 entités paysagères remarquables

Le diagnostic architectural, urbain, paysager et environnemental a permis d'identifier
3 secteurs présentant les caractéristiques d'une ville de villégiature.



SECTEUR S1 «LA PROMENADE DES ANGLAIS»
Première extension urbaine de la ville moderne.



SECTEUR S2 «LES QUARTIERS DE VILLÉGIATURE DE LA PLAINE»
Développement de la «ville moderne» selon le tracé régulateur du Consiglio d'Ornato.



SECTEUR S3 «LES QUARTIERS DE VILLÉGIATURE DES COLLINES»
Quartiers résidentiels des collines : Cimiez, Le Mont Boron, Les Baumettes, Le Piol.